

# NON À LA SUPPRESSION DE LA VALEUR LOCATIVE

## Un cadeau fiscal de plus sur le dos des classes populaires

*Le POP s'engage résolument pour que les services publics aient suffisamment de moyens financiers. La suppression de la valeur locative est un cadeau fiscal de plus, estimé à près de 2 milliards de francs par année, répartis entre Confédération, cantons et communes. Le 28 septembre, glissons un grand NON dans l'enveloppe de vote.*

*Les actualités des sections sont également au coeur de cette édition.*

*Pages 4 à 7*

## ÉDITORIAL

Les votations fédérales du 28 septembre nous donnent une nouvelle fois l'occasion de contrer un projet néolibéral qui creuse encore un peu plus les inégalités. En effet, nous nous penchons sur la suppression de la valeur locative dans le cadre de l'Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires (FF 2025 17).

De prime abord, une telle suppression de la valeur locative peut sembler logique dans la mesure où elle concerne un revenu fictif pour les propriétaires, même s'ils ont la possibilité d'en réduire l'impact grâce aux nombreux avantages fiscaux en leur possession: déduction des frais d'entretien et des intérêts de la dette.

Il est important de remettre la création de la valeur locative dans son contexte d'origine. Elle avait été introduite pour compenser les avantages des propriétaires par rapport aux locataires qui paient un loyer. Pour mémoire, la Suisse est un pays de locataires (61% des ménages).

[Lire la suite en page 2](#)

# ÉDITO / SUITE

Au-delà des aspects de justice fiscale, la suppression de la valeur locative aurait des conséquences catastrophiques sur les recettes fiscales. Les pertes annuelles sont estimées à près de 2 milliards à répartir entre la Confédération, les cantons et les communes.

Rappelons ici que les baisses de recettes se traduisent ou permettent de justifier des baisses de prestations. On ne le dira jamais assez : les baisses de prestations dans les services publics frappent plus durement les couches populaires et moyennes que les couches aisées. Les ménages aisés sont proportionnellement moins impactés par des hausses de tarifs. Ainsi, à titre d'exemple, une hausse linéaire des tarifs d'entrée à la piscine, a des conséquences plus grandes pour les bas et moyens revenus.

Un autre point majeur réside dans l'augmentation potentielle du travail au noir. Comme relevé plus haut, la suppression de la valeur locative va de paire avec la disparition de la déduction des frais d'entretien. Il existe donc un risque d'augmentation du travail au noir lié à des rénovations effectuées de manière illégale. Cela aurait des conséquences négatives sur la protection des salarié.e.s, les assurances sociales et donc sur la prévoyance vieillesse des travailleuses et travailleurs.

Concernant la Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID) (FF 2025 20), le comité cantonal du POP se prononce pour la liberté de vote.

Cette mouture est bien meilleure que la précédente refusée en votation populaire. Une partie des membres du POP estime néanmoins qu'il y a un risque de décentralisation des guichets administratifs si cette identité électronique permet d'obtenir des documents aisément. Le potentiel de dérive de certains outils numériques suscite également de la méfiance.

Céline Dupraz, présidente du POP neuchâtelois

## IMPÔTS, AGENDA ET CONTACTS

### AGENDA ET CONTACTS

#### Parti cantonal (Versoix 7, La Chaux-de-Fonds)

032 968 63 65, [info@pop-ne.ch](mailto:info@pop-ne.ch) ou [www.pop-ne.ch](http://www.pop-ne.ch)

- 17 septembre: comité cantonal à La Chaux-de-Fonds
- 5 octobre: torrée à Val-de-Travers

#### Section de La Chaux-de-Fonds (Versoix 7)

[info@pop-ne.ch](mailto:info@pop-ne.ch)

#### Le Locle - Les Brenets (Envers 7, au Locle)

[loclebrenets@pop-ne.ch](mailto:loclebrenets@pop-ne.ch) ou 077 949 21 61

Littoral [info@pop-ne.ch](mailto:info@pop-ne.ch)

Val-de-Travers Philippe Vaucher 079 811 06 17

#### Jeunes POP

[neuchatel@jeunespop.ch](mailto:neuchatel@jeunespop.ch)

Suivez nous sur les réseaux sociaux

FB [popneuchatel](https://www.facebook.com/popneuchatel)

Insta [pop\\_neuchatel](https://www.instagram.com/pop_neuchatel)

### IMPÔTS ET AIDE ADMINISTRATIVE

Le POP neuchâtelois est à disposition pour du soutien administratif: que ce soit pour la déclaration d'impôts, la demande de subside maladie, des correspondances, etc...

Le POP est à disposition sans rendez-vous dans ses locaux de La Chaux-de-Fonds

- le lundi de 14h à 16h
- le vendredi de 9h à 12h

Ou sur rendez-vous au 032 968 63 65 ou par courriel.

### VOS DONNS, PETITS OU GRANDS, SONT LES BIENVENUS!

Vos contributions nous permettent de produire ce POP Info!

CH66 0900 0000 2300

2495 2

POP Neuchâtelois, Versoix 7

2300 La Chaux-de-Fonds

[www.pop-ne.ch](http://www.pop-ne.ch)



# HISTOIRE DU POP LA PLACE DES FEMMES

## – UNE COMMISSION FÉMININE AU POP

La participation des femmes, tant dans le parti que de manière générale en politique, est un sujet de discussion dès la création du POP. Une des réponses proposées, et ce dès 1946, se concrétise par la création d'une commission féminine, notamment pour défendre l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, ainsi que pour coordonner l'organisation des femmes au sein des partis. Ce double fonctionnement, à but politique et de formation militante, tend à renforcer la participation féminine et à offrir aux femmes un espace à elles.

En 1947, le III<sup>e</sup> Congrès cantonal, sous l'impulsion de Marcelle Corswant, met au vote la création d'une commission féminine cantonale (1) : «Le POP soutiendra particulièrement le point de vue adopté par la majorité du Grand Conseil quant au droit de vote féminin. Nous devons dans nos sections, par la création de groupes féminins par exemple, intéresser davantage la femme aux problèmes sociaux et à l'action de notre parti.»

Il est intéressant de constater que la création de cette commission coïncide avec les discussions politiques pour le suffrage féminin au Grand Conseil. Outre la défense en lien avec les problématiques sociales, il est intéressant de voir que la création de ce groupe valorise le fait que ce soit les femmes qui doivent se saisir de ces thématiques et, sans en être les uniques responsables, devenir des éléments moteurs de ces luttes.

Le développement du militantisme féminin est un élément auquel le parti semble attacher une grande importance, comme l'explique un cours politique sur «les femmes et la jeunesse», datant de 1947 : «La libération de la femme est inséparable de la disparition du capitalisme. Dans une société socialiste, la participation de la femme au travail social se généralise grâce à l'élimination des servitudes anciennes (crèches, garderies, etc.). Sur cette



base, accession de la femme à tous les domaines jusqu'ici réservés aux hommes. La question féminine n'existe plus.» (2)

Il est primordial de bien comprendre que tout en s'intéressant aux luttes féministes et à l'organisation des femmes, le but visé par le POP est un changement de société, et donc une union des classes opprimées, la société socialiste résolvant de fait, dans la vision du parti, toutes les oppressions. Cette approche, tout en promouvant l'union des travailleurs et des travailleuses, tend cependant à invisibiliser les inégalités propres au genre.

La Commission féminine va se développer jusqu'au début des années 1950, avant de se fondre dans l'Union des Femmes pour la Paix et le Progrès (section neuchâteloise de la Fédération des Femmes suisses pour la Paix et le

Progrès) (3).

Suite au développement de l'UFPP, le parti ne va pas souhaiter recréer en son sein une commission féminine, notamment dans une vision d'égalité et afin de promouvoir la mise sur pied d'organisations féministes de masse, au sein desquelles les militantes popistes pourraient s'investir.

Le prochain article permettra de proposer quelques exemples d'actions réalisées par la commission.

Lara Zender

1)III<sup>e</sup> congrès du POP neuchâtelois, rapport politique par Jean Steiger président cantonal », 1946, p. 18, VCHBVAPR POP\_141\_104.

2)École neuchâteloise du Parti Ouvrier et Populaire neuchâtelois, cours n°8, « Les femmes et la jeunesse », 1947, p. 2, BVAPR POP\_148\_104, p. 1

3)L'historienne Pauline Milani a rédigé un ouvrage sur l'histoire de cette association, intitulé: Femmes dans la mouvance communiste suisse. La Fédération des femmes suisses pour la paix et le progrès. Un militantisme entre conservatisme et émancipation, 1952-1969, éd. Alphil, Neuchâtel, 2014.

# LA CHAUX-DE-FONDS TARIFS DOUANIERS: LE LIBRE MARCHÉ NOUS REND CAPTIFS

Les nouveaux droits de douane imposés par Donald Trump et la droite américaine sont un sujet de discussion récurrent et une source d'inquiétude profonde.

Plusieurs questions évidentes se posent: comment réagir au niveau national? Faut-il adopter une posture d'opposition ferme ou tenter d'amadouer l'homme le plus puissant du monde? Quels leviers avons-nous? L'achat des F-35? Le restant de secret bancaire? D'autres atouts stratégiques? Jusqu'à ce qu'on trouve la réponse, c'est le choc qui l'emporte: comment un pays peut-il utiliser ainsi ses tarifs douaniers? Cela ne semble pas «normal»...Et pourtant, ça l'est. L'après-guerre et son protectionnisme ne sont simplement plus dans notre mémoire collective récente. Notre perspective est façonnée par les décennies qui ont suivi les années 1980, époque où le libre marché s'est imposé comme dogme absolu. Le monde néolibéral a imposé le libre-échange comme un horizon et les droits de douane comme un obstacle à abattre depuis quarante ans. Nous avons grandi avec ces idées. Surtout à droite.

À l'ère des multinationales, qui ont rendu notre économie toujours plus globale, cette idéologie dévoile à présent sa conséquence première: la fragilité de notre tissu économique local. Quand la machine se grippe, nous découvrons brutalement que nous ne sommes plus les premiers à prendre les décisions pour l'avenir de notre pays. La doctrine néolibérale qui nous a poussés à privilégier le développement économique des multinationales dans les décisions de nos politiques a fini par faire de nous des marionnettes dont les fils sont tenus par les mains des pays les plus puissants, qui peuvent imposer leurs décisions à nos dirigeants. Face à cette claque de réalité, le Conseil Fédéral panique et tente d'aller séduire le marionnettiste. Rien d'étonnant de la part de ministres de droite qui doivent aujourd'hui – enfin – tenter de mettre à



Photo de Igor Omilaeu sur Unsplash

jour leur logiciel néolibéral.

Quel rapport avec notre ville, et quelle perspective pour l'avenir? Ces dernières années, dans un contexte d'austérité à La Chaux-de-Fonds, la gauche s'est battue sans relâche pour défendre les conditions de travail, les prestations sociales et les producteurs locaux. Pendant ce temps, la droite continuait de prôner toujours la même chose: privatiser, privatiser, privatiser. Le dogme du libre marché en tête, elle demande des incitations fiscales pour que nos multinationales restent et des baisses d'impôts pour attirer les plus riches. Des mesures qui apparaissent complètement dérisoires aujourd'hui et n'ont réussi qu'à affaiblir nos services publics et le lien social de notre communauté. Si les droits de douane se révèlent aussi catastrophiques pour notre région que certains le craignent, les travailleurs et travailleuses ne devront leur survie qu'aux combats incessants menés par la gauche contre l'érosion des prestations sociales et du soutien public. Ce sera grâce aux assurances sociales que nous pourrons maintenir certains niveaux de vie, garantir une forme de consommation et surtout de la solidarité entre nous toutes et tous.

Au niveau national, nous devons

développer notre indépendance, en multipliant nos partenaires mais également en réduisant nos besoins d'importation superflus. Une belle manière de viser également un objectif écologique. Et localement, nous devons miser davantage sur la production locale et créer des circuits courts. Par les subventions agricoles, par l'utilisation de nos structures publiques pour soutenir les producteurs locaux, nous pouvons renforcer notre indépendance, et donc notre résilience. Ce réflexe, historiquement défendu par la gauche face aux lobbies des grandes entreprises, doit désormais devenir un impératif partagé au-delà des clivages partisans. Nous devons diversifier notre économie. Et surtout, nous devons cesser de croire que le sacro-saint « libre marché suffira à faire prospérer notre économie et à protéger nos travailleur.ese.s. » Nous avons toujours trouvé de l'argent pour les riches, les banques et les multinationales. Nous en avons bien assez pour garantir à présent nos prestations sociales pour protéger celles et ceux d'entre nous qui seront frappés de plein fouet par la politique de la droite américaine. Car ce ne sont pas les dirigeants des compagnies qui vont y perdre, mais bien leurs salarié.e.s.

Sabrina Vollers

# LE LOCLE MICHAËL BERLY «L'OFFRE POUR LA JEUNESSE VA S'ÉTENDRE AUX BRENETS»

La nouvelle législature est vieille d'une année. Michaël Berly, conseiller communal popiste loclois, et président de la Mère-Commune pour une année, aborde les dossiers prioritaires de son dicastère. En charge notamment de la Jeunesse, c'est avec enthousiasme qu'il évoque le projet pilote d'extension des activités du CLAAP aux Brenets:

«Nous allons mettre en place une offre pour la jeunesse des Brenets, le mercredi après-midi pour commencer. Actuellement, le Service de Jeunesse prépare la salle qui se situe dans l'ancien hôtel-de-ville. Une ouverture est envisageable cet automne, les jeunes seront mis à contribution dès mi-septembre pour proposer un aménagement et aider à l'installation. Ce projet pilote sera évalué durant sa première année en vue d'une éventuelle pérennisation. La jeunesse des Brenets pourra bénéficier d'activités variées favorisant leur autonomie. De cette manière, nous mettons en oeuvre une motion déposée par le POP lors de la dernière législature, approuvée par le Conseil général. La motion visait à réduire les inéquités entre les offres pour les jeunes des Brenets et du Locle.»

## Des infrastructures sportives à améliorer

La création d'un poste de délégué au sport permet à la commune d'intensifier son positionnement concernant les infrastructures sportives. Michaël Berly évoque l'entrée en fonction de Dimitri Cuhe en tant que délégué au Sport. «L'une des premières mesures a été la mise en place d'activités de passeport vacances cet été en collaboration avec les associations sportives. Un autre chantier majeur réside dans la création d'une place multisports en libre accès au centre-ville pour répondre à différentes motions. Et bien sûr, les regards sont tournés vers le projet d'envergure



*Michaël Berly au complexe du Communal qui sera transformé ces prochaines années.*

piscine/ patinoire du Communal. On est encore à la phase d'étude. On vise fin 2026 pour présenter un rapport et un crédit d'investissement au Conseil général. La réalisation des travaux est envisagée de mi-2027 à mi-2028.»

## Une communication bancaire dans le dossier de l'école

La vie politique locloise est émaillée de nombreuses problématiques de gestion du personnel qui suscitent des questions. Les médias en ont abondamment parlé ces derniers mois (école, état civil notamment). Le POP est intervenu à de nombreuses reprises pour comprendre quelle est la place de la prévention dans la gestion des conflits, sans réelle réponse satisfaisante jusqu'à présent.

Lors des comptes 2024 abordés en juin, le POP a posé de nombreuses questions concernant la gestion politique et financière dans le dossier de l'école. L'exécutif, qui a voulu suspendre la directrice avant d'être débouté par la justice car il n'en avait pas les prérogatives, s'est muré dans le silence, se cachant derrière la séparation

des pouvoirs, la confidentialité de certaines informations - dans d'autres contextes, il a été moins rigoureux - et l'argument selon lequel on n'aborde pas des questions d'actualité lors des comptes... Cette dernière réponse prête à sourire, tant les débats sur les comptes ont toujours été l'occasion de parler d'actualités...

Sur le fond, le POP espère que l'exécutif clarifiera enfin quels éléments l'ont conduit à lancer une procédure de licenciement contre la directrice - actée désormais par le canton, un recours restant néanmoins possible - et quels sont les coûts pour notre commune de l'ensemble des démarches entreprises depuis une année (directions intérimaires, frais d'avocats, frais indirects, etc...).

La Commission des finances, qui fait office de commission de gestion, aura peut-être l'occasion d'en apprendre davantage prochainement. C'est le seul engagement concret pris par l'exécutif de droite en termes de transparence. Sera-ce aussi l'occasion de présenter la stratégie pour ramener la sérénité et la confiance au sein du Cercle scolaire?

POP Le Locle-Les Brenets



# LITTORAL UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE L'IMMOBILIER ET DU LOGEMENT

Dans le cadre de sa préparation à une future campagne, la section du POP Littoral s'intéressera à la thématique immobilière pour sa rentrée 2025/2026. Après s'être penchés sur les sujets du transport et de la santé, les membres aborderont ensemble les possibilités d'influer sur les stratégies territoriales, immobilières et sur la politique du logement de la commune. Ces thématiques trouvent un écho particulièrement marqué dans l'actualité régionale et nationale.

Tout d'abord, rappelons la votation du 28 septembre prochain, qui concerne l'abrogation de l'impôt sur la valeur locative et se présente comme un nouveau cadeau fiscal aux propriétaires immobiliers. La possibilité d'un nouvel impôt cantonal sur les résidences secondaires, incluse dans le projet, ne garantit aucunement de compenser les pertes prévues, et il est fort à parier que la droite n'hésitera pas à faire usage du chantage de la concurrence fiscale pour attaquer ce nouvel impôt. Un projet présenté comme un compromis mais qui contribue à accroître les inégalités entre propriétaires et locataires.

Ensuite, l'initiative de l'ASLOCA « Oui à la protection contre les loyers abusifs », qui vise à inscrire dans la Constitution le principe des loyers fondés sur les coûts et exige un contrôle automatique et régulier des loyers, est bien évidemment soutenue par le POP. A travers la récolte de signatures et le dialogue avec la population, c'est une occasion parfaite pour notre section de parler d'un domaine qui met en évidence de manière significative les différences d'intérêts de classe.

Les trop nombreuses augmentations abusives des loyers, qui génèrent des milliards de francs payés chaque année en trop par les locataires, contribuent jour après jour à la paupérisation des travailleur-euses, et façonnent également le paysage des centres urbains.

En effet, Neuchâtel voit actuellement pléthore de petits commerces mettre la clé sous la porte, faute de pouvoir assumer un loyer, comme la papeterie Bourquin, présente au centre-ville depuis les années 70. A ceci s'ajoutent des travaux de construction d'ampleur, faisant disparaître des lieux populaires emblématiques comme la salle de spectacle du Bleu Café ou le bar 21.

Ces événements sont l'occasion pour un parti comme le nôtre de penser au-delà de la nostalgie et la déception liées à ces changements, et de recentrer le débat sur la volonté de faire de nos villes des espaces de vie et de rencontres accessibles à tout un chacun, et de mettre en œuvre des politiques non pas orientées vers le profit de promoteurs immobiliers, mais pensées pour la population de chaque quartier de la ville et appuyées par des services publics de qualité.

Une rentrée qui s'annonce riche en opportunités d'ancrer notre parti tant dans une stratégie de réflexion que d'action concrète. Sans oublier les combats actuels, qu'il s'agisse de maintenir la pression contre le génocide en Palestine, lutter contre les politiques d'austérité ou défendre l'initiative cantonale pour une meilleure protection des apprenti-es.

**Brice Torriani pour la Section du Littoral**

# VAL-DE-TRAVERS LE POP DÉFEND LES SALAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Bénéficiaires, les comptes 2024 ont été acceptés le 20 juin par le Conseil général. Ce bon résultat a permis de justesse d'octroyer au personnel communal l'échelon et l'indexation des salaires qui lui avaient été refusés par la droite lors du vote du budget 2025, déficitaire. Mais seulement depuis juillet. Car dans sa pingrerie habituelle, la droite a refusé l'amendement du PS et du POP demandant que l'échelon et l'indexation soient versés à titre rétroactif au 1er janvier 2025.

Le POP est intervenu à l'appui des comptes en ces termes: «Avec presque 1,3 million de bénéfice, soit une amélioration de plus de 2,8 millions par rapport au budget, les comptes 2024 ne peuvent que nous réjouir. Une fois de plus, nous devons constater que lors de l'élaboration du budget, s'il est relativement facile de prévoir les charges, estimer les revenus fiscaux à venir est beaucoup plus compliqué, voire impossible. Ces estimations prudentes ne devraient donc pas déclencher, chaque mois de décembre, un psychodrame et un mouvement de panique incontrôlée qui entraînent des amendements à tout-va, non étayés et déposés à la dernière minute. Nous espérons que, suite à ce bon exercice, le recul nécessaire sera pris par la majorité bourgeoise et permettra une élaboration du budget 2026 sereine et réfléchie.

Nous espérons aussi que les attaques inacceptables menées par la droite du parlement fédéral contre le salaire

minimum ne poussera pas des employeurs peu scrupuleux à baisser les salaires de leurs employé.e.s, diminuant par la même les rentrées fiscales et augmentant la facture de l'aide sociale. Car à force de toujours vouloir enrichir les plus fortunés et d'appauvrir les plus modestes, c'est l'ensemble du fonctionnement de la société et des collectivités publiques que l'on met en danger.»

Pour la même séance, le POP s'est aussi fendu d'une lettre aux conseillers généraux au sujet du repas offert aux élus communaux après la séance du CG, lettre relayée par la presse.

« Le POP du Val-de-Travers a tenu à décliner l'invitation au repas offert par la Commune aux conseillers généraux. Dans une lettre envoyée au Conseil général du 20 juin, il précise que: « Par le passé, notre groupe a déjà exprimé son malaise par rapport à l'utilisation de l'argent communal pour ce genre d'activité. D'ailleurs, en 2023, chaque membre du Conseil général avait payé son repas, à l'initiative du groupe POP. Nous trouvons honteux de faire partie d'une autorité politique qui restreint divers services à la population au nom d'un besoin de faire des économies et qui ripaille ensuite avec l'argent de cette même population.»

Les élus populistes reviendront aux repas partagés avec les autres membres du Conseil général quand chacune et chacun paiera son addition ! »

Section POP Val-de-Travers

## Initiative populaire fédérale «Oui à la protection contre les loyers abusifs (initiative sur les loyers)»

## Initiative sur les loyers ✓

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Remplir impérativement tous les champs!

N° postal:		Commune politique:		Canton:		Commander des stickers et rester informé(e)	Seulement rester informé(e)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)						
1.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Vous trouverez ici notre règlement de protection des données: [initiative-loyers.ch/protection-des-donnees/](https://initiative-loyers.ch/protection-des-donnees/)

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Jaqueline Badran**, Thurwiesenstrasse 3, 8037 Zürich; **Patrizia Bernasconi**, Blumenrain 32, 4051 Basel; **Pablo Blöchlinger**, Kreuzstrasse 23, 8640 Rapperswil; **Sarah Brutschin**, Sevogelstrasse 32, 4052 Basel; **Céline Dellagana-Rabuffetti**, La Strada Növa 70, 6677 Aurigeno; **Christian Dandrès**, Rte J.-J.-Rigaud 55A, 1224 Chêne-Bougeries; **Xavier Daniel**, Al Riè da Cásro 15, 6702 Claro; **Julia Huguenin-Dumittan**, Rue de Beauregard 11, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Daniel Gähwiler**, Mythenstrasse 2, 6003 Luzern; **Jessica Jaccoud**, Chemin de la Taillaz 20, 1149 Berolle; **Lorenz Keller**, Höhenweg 15, 8200 Schaffhausen; **Marie Levrat**, Rte des Colombettes 297, 1628 Vuadens; **Pierre-Yves Maillard**, Rue du Lac 34, 1020 Renens; **Monika Maire-Hefti**, Grande rue 38, 2316 Les-Ponts-de-Martel; **Lisa Mazzone**, Avenue Ernest-Pictet 5, 1203 Genève; **Béatrice Métraux**, Chemin du Ru 17, 1041 Bottens; **Sophie Michaud Gigon**, Av. du Grey 3, 1004 Lausanne; **Edith Siegenthaler**, Monbijoustrasse 61, 3007 Bern; **Carlo Sommargua**, Bd des Philosophes 11, 1205 Genève; **Larissa Steiner**, Kalkbreitstrasse 43, 8003 Zürich; **Michael Töngi**, Unter Strick 84, 6010 Kriens; **Adriano Venuti**, via dei Casagrande 38, 6932 Lugano-Breganzona; **Manuela Weichelt**, Oberwiler Kirchweg 17, 6300 Zug; **Cédric Wermuth**, Rotfarbstrasse 11, 4800 Zofingen.

**Ne pas remplir les champs gris ! Le comité de l'initiative se charge de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Ce formulaire – même partiellement rempli – est à renvoyer aussi vite que possible à: **Initiative sur les loyers, Association suisse des locataires, case postale 667, 9430 St. Margrethen.**

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: **03.12.2026.**

**NON** **À LA SUPPRESSION  
DE LA VALEUR  
LOCATIVE**

(Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires)

**PARCE QUE CE NOUVEAU CADEAU  
FISCAL NE PROFITERA QU'AUX  
PLUS RICHES**

**LOI SUR L'E-ID  
LIBERTÉ DE VOTE**

**Plus d'infos**



**WWW.POP-NE.CH**